

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER et VALENCA**

Département des  
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° 07-2014

SEANCE du Jeudi 3 Avril 2014

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 11  
Présents : 11

L'an deux mille quatorze et le jeudi 3 avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 31 mars 2014 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** Mme BLANC Danielle, M. CORDIER Jean, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme TRUCH Céline.

**Secrétaire de séance :** Noëlle STEFANI

**OBJET/ Désignation « d'un correspondant défense »**

Le Maire donne lecture de la demande du Ministère de la Défense qu'un élu municipal puisse être désigné par le Conseil Municipal pour servir de relais d'information entre les jeunes français et françaises et les forces armées afin de sensibiliser nos concitoyens aux questions de défense.

Le Maire propose à l'assemblée de désigner Monsieur **Pierre POUILLARD** comme délégué.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la proposition de son maire,
- Désigne Monsieur **Pierre POUILLARD** pour prendre en charge le développement de la réserve opérationnelle et citoyenne auprès des jeunes français et françaises.

Fait et délibéré, le jeudi 3 avril 2014

Le Maire  
**Rémi COSTORIER**

